

Michèle POUPARD

le 10 Janvier 2025

574 route de Scabriès

à

46210 SABADEL LATRONQUIERE

Monsieur le Commissaire enquêteur

Enquête publique-élaboration du PLUi

Siège du Grand-Figeac

2 rue Germain Petitjean

46100 FIGEAC

Monsieur Vincent Labarthe

Président du Grand-Figeac

Siège du Grand-Figeac

2 rue Germain Petitjean

46100 FIGEAC

## Participation à l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUi du Grand-Figeac

Défavorable en l'état

A la lecture du compte-rendu des délibérations du conseil communal du Grand-Figeac du 25 Juin 2024, quelques enjeux extraits du texte de projet du PLUi m'inspirent les commentaires suivants :

- **AXE 1 : « Préserver l'attractivité résidentielle et touristique du Grand-Figeac »**

Je pense que les 20 zones potentielles de développement éolien définies par la DREAL sur le Haut-Ségala représentent avant tout **un repoussoir** pour les éventuels nouveaux arrivants sur ce territoire, lesquels avant d'acquérir un bien immobilier se renseignent sur les nuisances potentielles. Il est aujourd'hui bien connu que ces biens à proximité d'éoliennes seront frappés d'une dévaluation importante, 20 à 40%, en cas de revente ou même d'une impossibilité de revente si les éoliennes sont visibles, comme leur hauteur et la distance minimale actuelle de 500 mètres par rapport aux habitations ne peut manquer de le faire ;

nous avons été informés de cette impossibilité de revente par un expert venu évaluer notre bien lors du 1<sup>er</sup> projet éolien de la Com-Com du Haut-Ségala.

Cette perte des valeurs immobilières a d'ailleurs été reconnue par la Cour d'appel de Rennes en 2024.

Il est particulièrement frappant que ces projets éoliens concernent presque uniquement le Haut- Ségala. S'ils présentent tant d'intérêt, pourquoi ne pas en faire bénéficier tout le Grand-Figeac et le Lot ?

Mais, il est vrai, qu'en France, on applique souvent le principe NIMBY « *not in my back yard* » qui signifie que beaucoup de Français sont favorables à l'éolien, à condition que ce ne soit pas près de chez eux !

Pourquoi soutenir comme le fait M Serge Rigal ( ce que j'approuve) les élus locaux de Dégagnac et ses environs dans leur lutte contre un projet éolien et abandonner les habitants du Haut- Ségala ?

Valent-ils moins que les autres habitants du Grand-Figeac ou du Lot pour qu'ils soient seuls à être sacrifiés ?

Dans son livre « le Ségala et la Résistance dans le Lot » édité en 1954, l'auteur Paul Laval écrit au chapitre 1 page 10 : « *C'était jadis un pays sauvage et arriéré. C'est aujourd'hui l'un des coins de France très appréciés pour le bon air, la bonne chère, la bonne santé et les beaux panoramas* » et page 11 « *Même au siècle dernier, les habitants du Haut-Ségala, en grande partie, ne savaient ni lire ni écrire.* »

A la suite de cette citation, on peut se poser deux questions :

- Aujourd'hui, les habitants du Haut-Ségala sont-ils toujours des citoyens de seconde catégorie pour mériter un traitement spécifique ?
- Que restera-t-il de la bonne santé et des beaux panoramas si ce territoire est envahi par les éoliennes ?

Même le maire de St Cirgues, dans son compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2024, précise « *il n'est pas souhaitable de transformer le Haut-Ségala en un miroir de panneaux photovoltaïques ou de forêts d'éoliennes.* »

Par ailleurs, dans Actu Lot, M Serge Rigal dit que « *Plutôt que de sacrifier ce qui fait notre force, à savoir notre patrimoine naturel exceptionnel, commençons par équiper les surfaces déjà dégradées ou artificialisées .* »

Le Haut-Ségala, tant apprécié par les touristes, serait-il donc dégradé ou artificialisé ?

Etonnante nouvelle !

- **AXE 2 : « Contribuer à l'atténuation du changement climatique »**

Des gens plus qualifiés que moi, de part les fonctions qu'ils occupent ou ont occupées ou de par les informations dont ils disposent, vous diront en pièces jointes dans la tribune du Figaro du 01/12/2024 et dans l'article du Point du 28/11 /2024 comment le développement à marche forcée de l'éolien ne contribue pas à l'atténuation du changement climatique mais a conduit l'Allemagne à un bilan environnemental désastreux, le kWh allemand émettant, en moyenne annuelle, sept fois plus de CO2 que le kWh français(417g contre 59g !)

Par ailleurs, prévoir l'installation d'éoliennes sur un territoire insuffisamment venté, en tout cas pas plus venté que le reste du Grand-Figeac est une idée surprenante pour le moins !

Le collectif « Toutes nos énergies-Occitanie Environnement » se bat pour une politique énergétique respectueuse de la vie des territoires ruraux d' Occitanie. Ayant interrogé les exploitants des éoliennes de la Luzette sur leur production électrique, ces derniers ont indiqué des chiffres de production qui, après calcul du taux de charge, c'est-à-dire du rendement, ont abouti à un taux ridicule de 5,9% ! alors que la moyenne du taux de charge des éoliennes terrestres en France est autour de 20 à 22% ! Ces chiffres, ayant été transmis à la préfète du Lot, ont suscité une réaction des exploitants de la Luzette qui ont déclaré s'être trompés et indiqué une production donnant, ô miracle , un taux de charge de 30,7% ! supérieur à celui des éoliennes terrestres les plus ventées ! Et pourtant, mes nombreuses promenades autour du lac du Tolerme me conduisent bien souvent à constater l'immobilité des pales.

De qui se moque-t-on ?

Un fait récent est très marquant : le compte -rendu du conseil municipal de St Cirques du 07/12/2024 mentionne un courrier de NEOEN, société ayant repris à l'été 2023 le projet éolien de St Cirques et Laurettes. Dans ce courrier, NEOEN indique « *qu'il apparaît que la faisabilité technico-économique du projet s'avère remise en question, en particulier sur les accès jusqu'au parc et en son sein et en lien avec le productible actuel* », ce que le maire de St Cirques traduit dans son compte-rendu par cette phrase : « *il apparaît clairement que la société NEOEN considère que l'implantation d'éoliennes sur le secteur n'est pour eux pas rentable.* »

Un tel aveu est rare, faut-il que le rendement prévu soit bas pour lire ceci qui, cependant, confirme le rapport Jourdain de Décembre 2015, commandé alors par la Com-Com du Haut Ségala sur la faisabilité de l'éolien dans le Haut-Ségala et dont les conclusions étaient très pessimistes.

Et pourtant en 2015, les promoteurs éoliens devaient assurer le raccordement électrique, ce qui les conduisait à réfléchir à l'intérêt réel du projet alors qu'aujourd'hui, l'Etat via Enedis paie ce raccordement ; à ce sujet, la FED, Fédération Environnement Durable, prévoit une dépense de 200 milliards pour mettre le réseau électrique en capacité d'intégrer les projets éoliens alors que la France est dans une situation financière difficile...

De plus, lorsque le rendement est insuffisant, donc les bénéfices du promoteur éolien pas à la hauteur de ses espérances, l'Etat lui verse des compensations, lesquelles sont répercutées sur les factures d'électricité des consommateurs, ce qui nous conduit à nous poser la question suivante :

### **L'éolien est-il en faveur de l'intérêt général ?**

Une lettre du maire de St Cirgues en réponse à un courrier de notre part du 02/11/2021 motivé par notre inquiétude face à la proximité du projet du « gouffre des cloches », nous incitait à « *participer à l'intérêt général en laissant de côté notre intérêt égoïste* » exhortation qui nous a sidérés ! Est-ce être égoïste que de demander le respect de la charte de l'environnement promulguée le 1<sup>er</sup> Mars 2005 qui introduit dans le droit français « *le droit constitutionnel de chaque citoyen de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.* » ?

Ceci est en contradiction avec les troubles de la santé ressentis au voisinage des éoliennes, connus sous le nom de syndrome éolien et reconnus désormais par la justice: la Cour d'appel de Toulouse a reconnu en 2021 des préjudices subis à proximité de parcs éoliens en condamnant des exploitants à indemniser des riverains pour atteinte à la santé.

Est-ce également être égoïste que de souhaiter conserver une valeur non dépréciée à son bien et non d'être dépossédé de son patrimoine ?

Est-ce l'intérêt général qui est recherché quand chacun peut constater depuis plusieurs années l'augmentation de sa facture d'électricité ? En

France , le prix de l'électricité pour les particuliers a explosé, soit une augmentation de 40% par rapport à 2019 et 110% par rapport à 2011 : 0,2516 euros /kWh TTC en 2024 contre 0,18 euros/kWh TTC en 2019 ou encore 0,1168 euros/kWh TTC en 2011 (source FED). Les professionnels, eux, ont vu leurs coûts grimper de 67% entre 2021 et 2024, une véritable asphyxie économique !

Les signataires de la tribune du Figaro condamnent l'idée d'intérêt général, habituellement défendue par les gens favorables à l'éolien et parlent de « *la défense d'intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général* », intérêts particuliers souvent étrangers.

Pour toutes les raisons évoquées au cours de ce courrier

Je demande que soit mentionnée dans le PLUi du Grand-Figeac l'obligation d'une distance minimale de 1000 mètres entre éoliennes et habitations pour un minimum de respect des habitants.

Une pétition initiée par l'association Vent du Haut- Ségala demandant le respect de cette distance a reçu à ce jour plus de 18700 signatures et une autre issue d'une association de Meurthe et Moselle demandant la même chose connaît également un franc succès ce qui prouve la préoccupation des gens concernés par ce problème qui laisse indifférents ceux qui ne sont pas concernés.

Je demande également qu'il soit exclu du PLUi du Grand- Figeac la possibilité d'ériger une éolienne à proximité des sources du Tolerme en raison de forts risques de les polluer.

## *Pièces jointes:*

Le Figaro. le 01/12/2024, Par Collectif\*

« Nous dénonçons le développement à marche forcée des énergies renouvelables »

TRIBUNE. Henri Proglio, Louis Gallois... Dans une lettre ouverte, 10 anciens dirigeants alertent le Premier ministre Michel Barnier, et dénoncent une politique ruineuse de développement massif des renouvelables.

Nous, anciens ministres, anciens parlementaires, anciens dirigeants d'entreprises et de production d'électricité, animateurs de centres de réflexion et spécialistes des questions énergétiques, dénonçons par cette lettre, l'extrême gravité pour la France de poursuivre la politique énergétique proposée par le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie récemment publié par la DGEC.

Nous dénonçons la poursuite à marche forcée d'installation d'éoliennes marines ou terrestres, ou de panneaux solaires qui ne servent en aucun cas à la décarbonation de notre pays puisque, grâce au nucléaire et à l'hydraulique, l'électricité y est abondante et déjà décarbonée à 95 %.

Nous dénonçons l'illusion répandue par les rapports officiels de RTE que les énergies renouvelables intermittentes et l'énergie nucléaire seraient complémentaires et qu'une production d'électricité totalement dépendante de la météo et impossible à stocker à grande échelle, puisse offrir aux Français la sécurité d'approvisionnement électrique.

Nous dénonçons les garanties de prix accordées aux producteurs de cette électricité intermittente qui leur donnent un accès prioritaire sur le marché de l'électricité, faussent les règles de fixation des prix, déstabilisent les marchés jusqu'à des prix négatifs, et nuisent à EDF qui doit ralentir sa production nucléaire pour laisser écouler les surplus d'électricité éolienne et solaire, tout en supportant tous les coûts fixes de ses centrales nucléaires.

Nous dénonçons les engagements de plusieurs centaines de milliards d'euros que les garanties de prix et subventions à ces énergies intermittentes ont coûté, coûtent et vont coûter à la collectivité nationale, au seul bénéfice des producteurs privés, et de leurs fournisseurs d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, en quasi-totalité importés de l'étranger qui déséquilibrent notre balance commerciale.

Nous dénonçons l'inflation des prix de l'électricité, pour les particuliers et les entreprises, que génèrent notamment les coûts de raccordement et d'adaptation des réseaux électriques à ces productions intermittentes émiettées sur tout le territoire, financés par les consommateurs et non par les producteurs.

Nous dénonçons la nécessité technique, illustrée par l'exemple de l'Allemagne, de construire, au fur et à mesure de la montée de la part des énergies intermittentes, de nouvelles usines électriques fossiles afin de compenser les chutes brutales et imprévisibles de production en cas d'absence de vent ou de soleil.

Nous dénonçons les arbitrages budgétaires nuisibles à la neutralité carbone et au climat, illustrés par le projet de Budget pour 2025 dans lequel sont portés à

4 milliards d'Euros les crédits pour les garanties de prix données aux producteurs d'énergies intermittentes, sans effet sur le climat, tandis que sont réduites les aides à la décarbonation des secteurs les plus responsables des émissions de CO<sub>2</sub>, dans l'habitat ou l'électrification des transports.

Nous dénonçons les effets anti sociaux et défavorables au climat de cette politique qui a fait augmenter le prix de l'électricité de 120 % en 12 ans, rendant inaccessible aux ménages français les plus défavorisés l'électrification de leur chauffage et encore d'avantage de leur véhicule tout en enrichissant les producteurs d'électricité éolienne ou solaire.

Nous dénonçons les pressions exercées sur la France, notamment via les directives européennes qui refusent la prise en compte de la contribution de l'énergie nucléaire à la décarbonation et sanctionnent financièrement la France, pour imposer le modèle de transition énergétique allemand d' « Energiewende » dont l'échec est patent sur le plan économique et de l'impact sur le climat. Non, la France n'est en aucun cas « en retard » et – contrairement à sa voisine d'Outre-Rhin – émet, grâce à son nucléaire, très peu de CO<sub>2</sub> pour produire son électricité.

Nous dénonçons les opérations d'ingérences étrangères en France visant également à promouvoir le modèle énergétique allemand, telles que dévoilées par les rapports de l'École de Guerre Économique.

Nous dénonçons la présence au sein de notre administration, comme dans les institutions et entreprises énergétiques publiques, de responsables provenant de la mouvance antinucléaire et pro-éolien, avec des parcours professionnels imbriqués dans les syndicats professionnels des énergies renouvelables, qui jettent un doute légitime sur leur neutralité pour défendre un modèle énergétique conforme aux intérêts de notre pays.

Nous dénonçons enfin le financement par l'État ou des entreprises énergétiques étatiques, d'associations et officines antinucléaires, pro éolien et photovoltaïque, qui dénigrent le modèle énergétique français et auxquelles sont confiées, dans certaines régions, les études d'élaboration des politiques énergétiques régionales.

L'adoption par votre gouvernement d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui persisterait dans cette politique de développement accéléré des énergies intermittentes, constituerait une véritable catastrophe économique et écologique pour notre pays et irait à l'encontre de l'annonce très opportune dans votre Déclaration de Politique Générale, qu'allait être réévalué l'impact de ces énergies, avant de persister dans le soutien public qui leur est donné. Elle méconnaîtrait également les conclusions des récents rapports d'enquêtes parlementaires de l'Assemblée nationale en 2023 et du Sénat en 2024.

Parce que nous avons été, pour certains d'entre nous, au cœur de la gouvernance énergétique de notre pays, nous pouvons vous affirmer que la poursuite aveugle du développement accéléré des énergies intermittentes en France, contribuera à un affaiblissement de notre souveraineté énergétique, à la déstabilisation de notre économie par la poursuite de l'augmentation du prix de l'électricité et l'inflation énergétique qu'elles génèrent, à la baisse de notre compétitivité industrielle, à une dépendance accrue vis-à-vis d'équipements

importés de l'étranger, à une régression sociale et à des risques importants de coupures d'électricité à grande échelle.

Monsieur le Premier ministre, cette politique ruineuse dont l'échec est patent en Allemagne, ne sert que quelques intérêts particuliers, majoritairement étrangers, aux dépens de l'économie française, des consommateurs et des contribuables français.

Malgré l'évidence de ses conséquences désastreuses, une partie de l'administration et du personnel politique continue de promouvoir cette politique au nom d'une idéologie antinucléaire aujourd'hui totalement dépassée et de la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier ministre, nous avons l'honneur de vous demander solennellement de mettre un terme définitif à une politique énergétique qui cause d'énormes dommages à notre pays.

\*Signataires :

Henri Proglio, ancien Président d'EDF

Hervé Machenaud, ancien Directeur exécutif d'EDF

André Merlin, ancien Président fondateur de RTE

Michel Rousseau, Président de la Fondation Concorde

Xavier Moréno, Président du Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique

Louis Gallois, ancien chef d'entreprise, ancien Commissaire Général à l'investissement

Bernard Accoyer, ancien Président de l'Assemblée Nationale, Président de Patrimoine Nucléaire et Climat

François Goulard, ancien ministre de l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Christian Gérondeau, haut fonctionnaire français. Ancien délégué interministériel à la sécurité routière

Fabien Bouglé, essayiste, expert en politique énergétique

MONDE

# Énergie : la grande désillusion

**Transition.** Comment l'Allemagne s'est fourvoyée dans une impasse à 520 milliards et reste dépendante des fossiles.

PAR GÉRALDINE WÆSSNER

Le 6 novembre, à 17 heures. L'Allemagne fait face à un scénario cauchemardesque : ses 1 602 éoliennes maritimes sont à l'arrêt complet. Ses 72 gigawatts d'éoliennes terrestres (plus de 30 000 mâts!) ne produisent que 114 mégawattheures, une fraction dérisoire (0,1 %) de ses besoins. Le soleil est couché, rendant inutiles ses 3,7 millions d'installations solaires (94 gigawatts). La consommation, elle, atteint 66 gigawattheures... Pour éviter le black-out, le pays doit importer massivement de l'électricité et pousser au maximum ses centrales au fioul et au charbon. Le prix du mégawattheure s'envole à 820 euros, « dix fois son prix habituel », s'affolera, sur LinkedIn, le patron de l'énergéticien allemand RWE, Markus Krebber.

Ce *Dunkelflaute* (absence simultanée de vent et de soleil) se prolonge pendant plus de trente heures. Les dispositifs de stockage – batteries et stations de pompage – sont vite épuisés. Le pays doit importer environ 13 gigawatts d'électricité, ses moyens pilotables nationaux (53 gigawatts) étant insuffisants pour couvrir la demande. « Cela signifie que la même situation n'aurait pas été gérable un jour de janvier avec une charge de pointe plus élevée, selon Markus



Krebber. En Allemagne, nous agissons depuis des années comme si la question de l'ajout de capacités sécurisées pouvait être reportée. Non, nous n'avons plus le temps ! »

À mesure que les journées de ce type se multiplient, l'échec de l'*Energiewende*, cette « transition énergétique » allemande vantée comme un modèle en Europe, se fait de plus en plus criant. Et l'un des plus grands faits d'armes d'Angela Merkel – unanimement célébrée comme la « chancelière du climat » lorsqu'elle acte, en 2011, la sortie de son pays du nucléaire, embrassant le mouvement engagé au début des années 2000 par la coalition rouge-verte au pouvoir – s'est mué en une humiliation nationale. En vingt ans, le pays a investi plus de 500 milliards d'euros pour installer des forêts d'éoliennes, couvrir ses toits de panneaux solaires. Une facture payée au prix fort (l'un des plus élevés d'Europe) par les

**Échec.** Éoliennes à proximité de la centrale thermique de Niederaussem (Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Pour compenser le manque de fiabilité des énergies décarbonées et éviter l'effondrement de son réseau, l'Allemagne est contrainte d'augmenter ses capacités fossiles.

contribuables et par l'industrie... Pour un bilan environnemental désastreux : alors que la dernière centrale nucléaire a fermé en avril 2023, le kilowattheure allemand émet, en moyenne annuelle, sept fois plus de CO<sub>2</sub> que le kilowattheure français : 417 grammes contre 59. Pour compenser l'intermittence des renouvelables et la fermeture de ses réacteurs, l'Allemagne a dû augmenter ses capacités fossiles de plus de 5 % en vingt ans, les centrales à charbon fermées étant remplacées par des centrales au gaz (massivement importé de Russie, puis des États-Unis), dont la consommation a bondi de 71 %.

**Retard.** En 2024, le réseau électrique est au bord de la rupture, selon un rapport corrosif publié en mars par la Cour des comptes allemande. Le développement des réseaux accuse un « retard considérable », écrit-elle : seuls 2 695 kilomètres de lignes électriques ont été construits, sur les 14 000 nécessaires à l'*Energiewende*... à peine 19 % ! Il faudra sept ans minimum, estime la cour, pour rattraper le retard. Pour éviter l'effondrement du réseau, le pays doit recourir massivement au redispatching – ces ajustements d'urgence qui ont coûté 4,2 milliards d'euros en 2023. Et, selon l'Agence fédérale des réseaux, il faudra investir 460 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2045 pour adapter les réseaux électriques à la hausse programmée des renouvelables. La demande en électricité, elle, est censée bondir de 70 % d'ici à 2050 pour que l'Allemagne puisse tenir ses engagements climatiques.

Le pourra-t-elle ? Le « modèle allemand », dénoncent ses détracteurs, menace aujourd'hui à la fois la survie économique du pays et le climat ●